

VILLE DE PONT DE CLAIX
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2020

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt , le vingt six novembre à 18:30.

Le conseil municipal, étant assemblé en session ordinaire, salle du Foyer Municipal de Pont de Claix, à huis clos en raison du confinement et après convocation légale sous la présidence de Monsieur Christophe FERRARI, Maire

Selon la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire, le quorum est abaissé à 1/3 des membres présents qui pourront être porteurs de 2 pouvoirs.

Présents :

M. FERRARI, M. TOSCANO, Mme EYMERI-WEIHOFF, M. NINFOSI, Mme GRAND, M. BOUKERSI, Monsieur LANGLAIS, Mme LAIB, M GOMILA, Mme CHEMERY, M. ALPHONSE, M BONNET, Mme KOSTARI-RIVALS, M SOLER, M ROTOLO, Mme PANAGOPOULOS, Mme BONNET, Mme GOMES-VIEGAS, Mme BENYELLOUL, Mme BOUSBOA, Mme MARTIN-ARRETE, Mme TARDIVET, M CETIN, Mme YAKHOU, M BESANCON, M DRIDI, M GIONO, Mme CERVANTES, M DUSSART

Excusé(es) ayant donné pouvoir :

Mme RODRIGUEZ à M. NINFOSI, M VITALE à M ROTOLO, Mme TORRES à M GIONO, Mme RIBEIRO à M GIONO

Absent(es) ou excusé(es) : Néant

Secrétaire de séance : Mme GRAND est nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERATION N° 3

OBJET : Débat d'orientations budgétaires pour l'année 2021 - présentation du rapport

Délibération N° 3

OBJET : Débat d'orientations budgétaires pour l'année 2021 - présentation du rapport

Service émetteur : Finances

Rapporteur : Maxime NINFOSI - Maire-Adjoint

VU l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales rendant obligatoire le Débat sur les orientations générales du Budget dans les villes de 3 500 habitants et plus,

VU le décret d'application n°2016-814 du 24 juin 2016 relatif au contenu et aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires,

CONSIDERANT que le débat doit se tenir dans les deux mois qui précèdent l'examen du Budget Primitif,

Sur le rapport de Monsieur Maxime NINFOSI, Maire-Adjoint aux finances

VU l'avis de la commission n° 1 « Finances - Administration Générale - Personnel» en date du 12 novembre 2020,

Le Conseil municipal,

Sur présentation du rapport d'orientations budgétaires 2021,

Après en avoir débattu

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2021, tel que joint en annexe.

DIT qu'il sera mis à la disposition du public dans les 15 jours qui suivent et transmis dans le même délai à Grenoble Alpes Métropole conformément au décret visé.

La délibération est adoptée à la majorité : 28 voix pour - 0 voix contre - 5 abstention(s)

28 voix POUR (la Majorité) - 5 ABSTENTIONS ((Mme TORRES, Mme RIBEIRO, M. GIONO pour la liste "Pont de Claix, Reprenons la parole" + Mme CERVANTES, M. DUSSART pour la liste "Agir ensemble pour Pont de Claix"))

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE :

Reçu en Préfecture le : 27/11/2020

Publié le : 01/12/2020

Extrait certifié conforme à
Le Maire,
Christophe FERRARI

Envoyé en préfecture le 27/11/2020

Reçu en préfecture le 27/11/2020

Affiché le

ID : 038-213803174-20201126-DEL_20201126_03-DE



A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a horizontal line and a small flourish.

Rapport d'orientations budgétaires 2021

Sommaire

Introduction	4
I. Les orientations budgétaires 2020 : le reflet d'une stratégie orientée vers l'action	4
1. Une première année du mandat de la montée en puissance.....	4
2. La volonté de poursuivre notre action au service des Pontois et de notre Ville	4
II. Un budget dans un contexte de crise qui doit conforter les deux orientations de la stratégie de mandat : continuité et qualité du service public et transition écologique et énergétique	5
1. Maintenir le cap de notre stratégie de mandat.....	5
2. Des réalisations dès les premiers mois de mandat.....	5
III. Les orientations budgétaires pour 2021 : un budget de combat dans la continuité du mandat précédent	6
1. Les solidarités et le bien-être : accompagner, protéger soulager avec le service public	6
2. Préparer l'avenir avec la transition écologique et énergétique.....	6
3. Encourager les initiatives :	6
4. Des investissements d'avenir dans l'aménagement.....	7
1ère partie : un nouveau mandat de montée en puissance avec des ambitions qui prennent appui sur un solide bilan budgétaire	7
1. Les principaux résultats de l'année 2019 (compte administratif) :.....	7
2. Le contexte de tarissement des dotations / la contribution de la ville à la réduction de la dette de l'Etat.....	8
3. Fonctionnement / la maîtrise des dépenses.....	9
4. L'épargne	10
5. Un effort d'investissement exceptionnel pour transformer la ville	10
6. L'état de la dette	11
2ème partie : un contexte budgétaire bouleversé par la crise sanitaire	11
1. La ville et le CCAS présents à chaque instant au côté des Pontois.....	11
2. Bilan estimatif de l'impact de la crise sur nos finances	12
3ème partie : Comment nous préparons le budget dans ce contexte	13
1. Le contexte financier national à l'heure où nous préparons le BP 2021.....	13
2. Les engagements en matière de recettes	13
3. La méthode de préparation du budget	13
4. Le budget 2021 déclinera les grandes politiques publiques mises en œuvre par la Municipalité.....	14
Rapport d'orientations budgétaires de la ville de Pont de Claix : Annexe obligatoire relative aux ressources humaines	16
1. Les effectifs.....	16
2. La durée du temps de travail	16

3. Les composantes de la masse salariale (BP ville 2020).....	15
4. Le pilotage de la masse salariale	17
5. Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.....	17
6. Orientations et perspectives	18
7. Protection des salariés, santé et sécurité au travail.....	18
8. Politique d'inclusion de travailleurs handicapés	18

Introduction

I. Les orientations budgétaires 2020 : le reflet d'une stratégie orientée vers l'action

1. Une première année du mandat de la montée en puissance

La préparation budgétaire est le reflet d'une stratégie continuité des projets conçus ou lancés dans les mandats précédents et d'une volonté de montée en puissance dans la construction d'une ville bienveillante, où chacun trouve sa place.

Le premier mandat de la majorité municipale, à partir de 2008, a été celui de la conception des grands projets. Le cadre était contraint, par le risque technologique notamment. Il a donc fallu se projeter, imaginer ce que pourrait être Pont-de-Claix dans l'avenir.

Le mandat de 2014 a été celui de la concrétisation des projets. Les études, conceptions, préparations politiques et techniques ont permis à partir de ce mandat de voir sortir de terre ce qui avait germé auparavant, avec de grandes réalisations qui ont changé le visage de la commune.

Le nouveau mandat qui commence en 2020, est marqué **par une forte volonté des habitants de soutenir ce projet de continuité et de modernisation de la Ville**, et par une crise sanitaire qui n'a épargné aucun territoire de notre pays, de notre continent et de la planète entière qui en subit encore les conséquences à l'heure du débat budgétaire.

2. La volonté de poursuivre notre action au service des Pontois et de notre Ville

Le mandat qui commence sera néanmoins celui de l'action, de la montée en puissance, de **la mutation du Pont-de-Claix en une ville harmonieuse, pour tous, respectueuse de l'existant**.

Il sera ponctué **de nouveaux projets d'aménagement** notamment autour de l'ancien collège des Îles de Mars, la fin de l'aménagement du centre-ville avec une nouvelle phase, par la création d'un pôle de services publics autour de la reconstruction du centre social Jean Moulin, la réalisation du Pôle petite enfance au nord de l'avenue Victor Hugo, par la concrétisation de projets nouveaux dans le quartier des Minotiers et la création de résidences pour les personnes âgées.

Ce sera aussi **le mandat de nouvelles réalisations sur le plan social et des solidarités et des services aux familles**, avec notre projet emblématique de « Complément minimum garanti » qui verra le jour dans le mandat, le plafonnement des tarifs de la restauration scolaire ou encore la création du « Pass' Sport Culture. » En matière d'environnement et transition écologique, nous passerons à la vitesse supérieure avec des projets concrets, pragmatiques, qui démontrent que l'écologie est l'affaire de chacun. Pour réussir, elle doit être populaire.

Ce sera le mandat de **l'exemplarité et de la responsabilité en matière d'environnement et de lutte contre le réchauffement climatique**. Les études des scientifiques qui travaillent sur ce sujet et les prévisions statistiques confirment une tendance lourde dont la conséquence sera un dérèglement planétaire dont personne ne peut nier la réalité. Cinq ans après « l'Accord de Paris sur le climat », il serait exagéré de dire que rien n'a changé. Il suffit de constater la mobilisation des jeunes qui nous alertent, et qui plus que d'autres craignent pour leur avenir.

Mais, les actions sont parfois trop désordonnées, voire parfois coûteuses. Les experts internationaux soulignent que la majorité des actions doivent être menées au niveau local, notre ville doit faire sa part et peut fournir un cadre de référence à ces besoins d'évolution, en faisant du changement climatique, une matrice de nos politiques publiques.

Lors du mandat précédent, la progression très significative de notre épargne brute et la gestion maîtrisée de la dette nous ont permis d'atteindre un niveau très important d'investissements dans les équipements. Ce mandat sera celui au cours duquel tous les efforts seront faits pour étudier et réaliser les arbitrages et décisions qui permettront de **conserver un niveau d'investissements élevé** à l'image des efforts du mandat précédent.

II. Un budget dans un contexte de crise qui doit conforter les deux orientations de la stratégie de mandat : continuité et qualité du service public et transition écologique et énergétique

1. Maintenir le cap de notre stratégie de mandat

Force est de reconnaître que ce début de mandature est bien particulier, avec une crise sanitaire liée au coronavirus qui préoccupe chacune et chacun des élus, des agents et des Pontois. Avec déjà deux confinements qui réduisent les périodes de réalisation de nos projets, nous traversons un contexte fort de bouleversement des politiques publiques.

Toutefois, au-delà du respect des engagements pris devant les électeurs, **la stratégie de mandat initiée dès 2019 et adoptée en septembre 2020 sur la base de nos engagements de campagne est une boussole**. Elle fixe le cap stratégique pour notre collectivité, pour notre vision des défis des territoires, et pour les habitants de notre ville, en particulier les plus fragiles.

Service public et environnement : ces deux mots résument l'orientation de notre stratégie de mandat. Nous nous étions engagés à agir pour la continuité du service public, pour les familles, l'école, l'enfance, la jeunesse, la protection, les solidarités, les commerces et l'économie. Et à protéger notre environnement grâce au développement de projets de verdissement et de débitumisation, de production agricole urbaine, avec la protection de la biodiversité et le développement d'énergies renouvelables ainsi que par le soutien à des mobilités plus durables. L'ensemble de notre projet de mandat est orienté vers le renforcement des solidarités humaines au Pont-de-Claix, à la promotion du vivre ensemble, à la culture et à la citoyenneté.

2. Des réalisations dès les premiers mois de mandat

Notre stratégie de mandat commence déjà à faire l'objet de réalisations fidèlement à ses objectifs et aux plans d'actions que nous avons suivis dès le mois de mars 2020 : mise en place du Pass' Sport Culture, lancement du travail pour la création du « complément minimum garanti », sauvegarde des moyens des ménages avec le gel de la fiscalité, mise en place d'un abattement de la taxe foncière communale sur les commerces de proximité, mise en place d'un plafond maximum pour les cantines scolaires à 5 euros le repas, conservation des zones pavillonnaires pour un urbanisme harmonieux et apaisé, développement d'offres extrascolaires, mesures d'initiation aux sciences, amélioration de la transition entre l'école maternelle et l'élémentaire, enrichissement de l'offre périscolaire... Nos projets sont déjà adoptés en conseil municipal ou mis en œuvre.

Nos différents programmes, conventions, partenariats avec d'autres institutions comme la Métropole grenobloise, le Département de l'Isère, les syndicats intercommunaux, les unions professionnelles ou le monde associatif ainsi que nos actions propres le prouvent : **la Ville du**

Pont-de-Claix donne le ton avec un rythme important et de la reconstruction de la ville et de solidarités toujours plus fortes.

III. **Les orientations budgétaires pour 2021 : un budget de combat dans la continuité du mandat précédent**

Dans le mandat précédent, **la progression de nos budgets d'investissements a permis d'atteindre un montant total de près de 34 millions d'euros d'investissements**. Ces investissements nécessaires étaient déjà fortement inspirés par les perceptions des besoins d'évolution de notre ville et par les services à rendre aux habitants, ainsi que par l'ambition qui était la nôtre pour prendre toute notre place dans le territoire métropolitain et au-delà.

Avec le budget 2021, nous continuerons d'agir pour accélérer nos avancées et augmenter la cohésion territoriale et sociale du Pont-de-Claix. L'engagement de projets d'aménagement comme la rénovation des façades des bâtiments du Bourg et les efforts en matière de restauration scolaire tout comme le soutien à la culture et au spectacle vivant ou encore à nos commerçants sédentaires ou nomades le démontrent : nous prenons à bras le corps tous les domaines de l'action publique, sans attendre.

1. Les solidarités et le bien-être : accompagner, protéger soulager avec le service public

La programmation de mesures pour les solidarités et la tranquillité doivent nous permettre **d'accompagner, de soulager et de protéger les Pontois par le service public**, comme en témoignent nos engagements pour le pouvoir d'achat des plus modestes et la mise en place de tarifications sociales et justes. C'est notre ambition avec les programmes de soutien aux actions du CCAS, la préparation du lancement du complément minimum garanti, le financement d'actions de prévention dans les quartiers populaires avec le dispositif « gilets rouges » qui sera prolongé, les efforts à destination du budget des familles avec la prolongation du plafond à 5€ des tarifs de la restauration scolaire et l'augmentation de l'offre de produits bio et locaux et la gratuité de la bibliothèque.

2. Préparer l'avenir avec la transition écologique et énergétique

Les exercices de simulation du climat en 2100, faisant état d'une augmentation des températures pouvant aller jusqu'à sept degrés sont alarmants. Aussi, protéger notre environnement qui est notre capital commun ne peut plus attendre. Il en va de la santé de chacun et de la survie de notre biodiversité qui a déjà commencé à s'éroder.

Nous devons agir avec une attention spéciale aux publics les plus fragiles car ce sont ceux-là qui pâtiront des bouleversements à venir avec les risques de précarité énergétique et de précarité alimentaire avec des conséquences au plan de la nutrition-santé... **Dès 2021, nous nous engageons pour préparer l'avenir en répondant aux enjeux écologiques et énergétiques de manière concrète et pragmatique**. La lutte contre les « passoires énergétiques », le renouvellement de la flotte avec des véhicules plus performants et moins polluants ainsi que le lancement du projet de jardins familiaux marqueront cette ambition, notre souhait de ne pas attendre et notre désir d'exemplarité.

3. Encourager les initiatives :

Nous n'attendrons pas pour soutenir la vie associative bien au contraire car notre soutien déjà important sera reconduit, tout comme notre plan d'aide aux commerces locaux avec un abattement fiscal dès 2021 en choisissant le taux maximal.

4. Des investissements d'avenir dans l'aménagement

Nous investirons dès 2021 pour poursuivre la transformation et la modernisation de la ville, à petite et grande échelle. Les investissements dans le quartier des Minotiers et dans la zone des Papeteries seront poursuivis. Nous lancerons les premières étapes pour l'aménagement du Centre-ville dans sa deuxième phase, et nous lancerons les études pour anticiper l'avenir du projet qui remplacera l'ancien collège des Iles de Mars. Nous lancerons le projet de Pôle petite enfance et améliorerons l'accessibilité des équipements publics.

Le Pont-de-Claix est une ville populaire, fière et forte, la ville des familles. Malgré les disparités territoriales à l'intérieure de notre ville et son histoire industrielle et ouvrière, nous avons une exigence de qualité dans l'action publique et de réactivité face aux changements du monde car rien n'est impossible en politique et encore moins à l'échelle d'une ville. Comme par le passé, nous veillerons à nos priorités et continuerons d'agir de manière résolue pour remplir notre rôle.

Première partie : un nouveau mandat de montée en puissance avec des ambitions qui prennent appui sur un solide bilan budgétaire

Les grandes caractéristiques financières de la commune sont le reflet de son histoire et de sa sociologie : une forte implantation industrielle depuis l'origine et toujours en développement, une population au revenu moyen très modeste, et un fort besoin de service public.

Notre richesse historique, la fiscalité économique, a été relativement préservée jusqu'à ce jour malgré plusieurs réformes, elle se traduit par les reversements de la Métropole à la commune.

La commune a dû toutefois s'adapter rapidement au cours des dernières années à la brutale diminution des contributions de l'état. C'est en restructurant son panier de ressources et en fournissant d'importants efforts de gestion qu'elle est parvenue à maintenir le niveau de service public rendu à la population.

La richesse industrielle e eu aussi son revers de contraintes, puisque pendant de nombreuses années, la commune a été stoppée dans son développement urbain, et a vu sa population diminuer régulièrement.

Avec la prescription du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) et l'adoption du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), les contraintes réglementaires ont été adaptées au risque et Pont de Claix a pu mettre en œuvre un ambitieux programme d'aménagement, soutenu par un effort d'investissement sans précédent.

1. Les principaux résultats de l'année 2019 (compte administratif) :

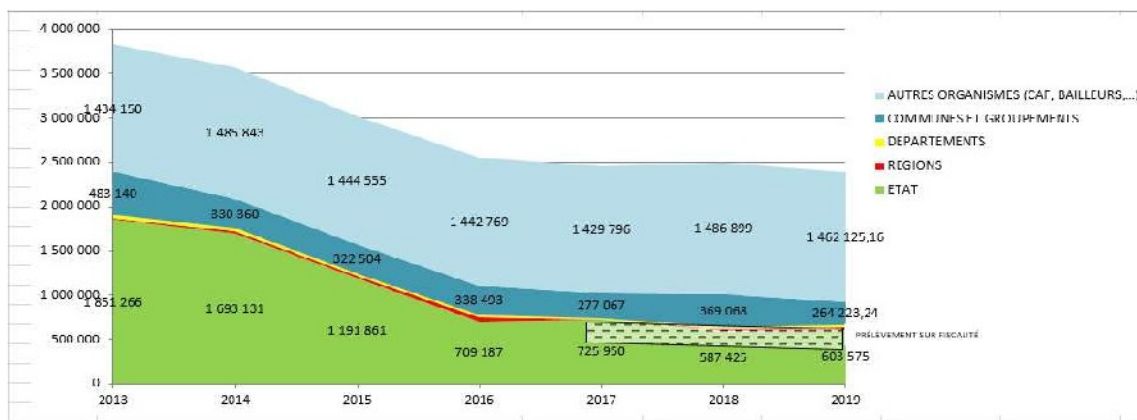
- 26,4 M€ de recettes de fonctionnement réparties entre
- 22,7 M€ de dépenses de fonctionnement et 3,7 M€ dédiés au financement des investissements
- 9,4 M€ investis sur le territoire, financés par
 - Autofinancement : 42 %
 - Emprunt : 38 %
 - Dotations et subventions : 18 %
 - Cessions : 2%

2. Le contexte de tarissement des dotations / la contribution de la dette de l'Etat

La diminution des concours de l'État a fortement grevé les finances de la ville tout au long du précédent mandat. La réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) à laquelle s'est ajoutée la disparition d'une dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle ont privé la commune de 6,8 M€ entre 2014 et 2019.

La Contribution au Redressement des Finances Publiques (CRFP) mise en œuvre en 2017 génère un prélèvement annuel sur les produits de fiscalité directe de la commune de 243 K€, soit un cumul de 730 K€ entre 2017 et 2019.

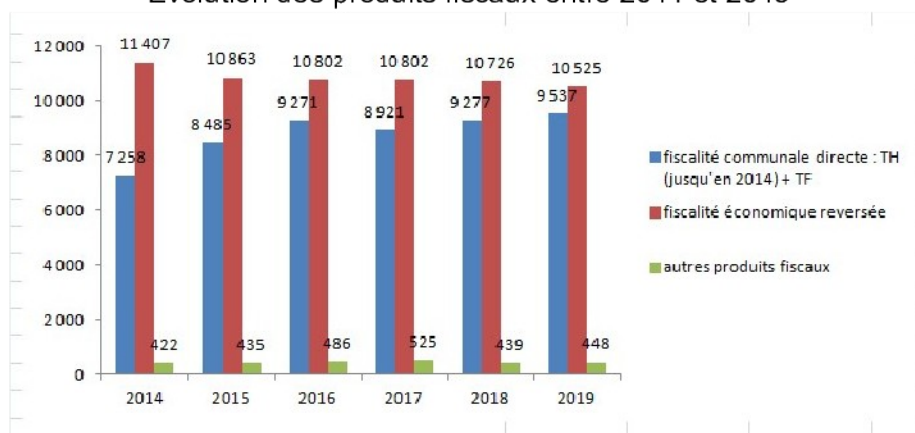
Le graphique ci-dessous illustre la « nouvelle donne » des finances communales, du point de vue nos partenaires publics, l'État est désormais un contributeur financier très minoritaire, et si on tient compte du prélèvement sur la fiscalité évoqué plus haut, sa contribution nette en 2019 était de 360 K€, soit 1,4% des recettes réelles de fonctionnement.



Dès l'amorce de la diminution des dotations, la ville a entrepris une réforme de la fiscalité communale inédite afin de garantir sa capacité à agir tout en continuant à préserver les ménages Pontois. Dès 2015 Pont de Claix supprimait la part communale de la taxe d'habitation et compensait sa ressource en augmentant le prélèvement sur le foncier bâti, dont les bases sont constituées à 63 % d'acteurs économiques. Ainsi, l'effet était neutre pour les ménages payant les deux taxes et bénéficiait pleinement aux ménages locataires.

La fiscalité économique reversée par la Métropole a été garantie tout au long du précédent mandat, à travers le reversement de l'attribution de compensation et de la dotation de solidarité communautaire qui sont maintenues au même niveau, correction faite des transferts successifs de compétence à la Métropole (voirie, ZAE, GEMAPI, insertion, ..).

Evolution des produits fiscaux entre 2014 et 2019



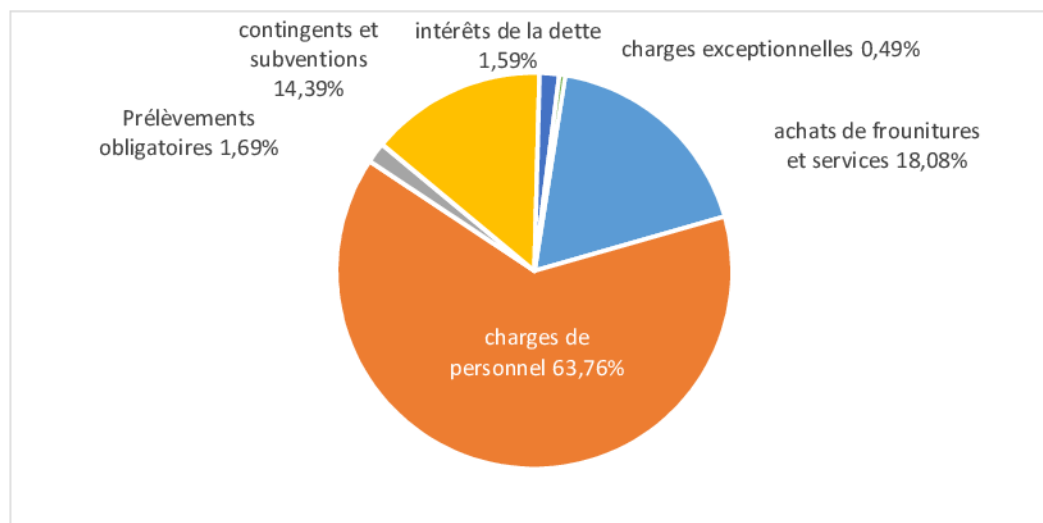
En 2019, les produits fiscaux directs ou reversés constituaient 79,4 % des produits courants de fonctionnement de la commune.

Ils sont complétés par :

- Des dotations et subventions : 9,3%
- Des loyers : 4,7 %
- Des participations des usagers et des refacturations : 5,5 %
- Des remboursements divers : 0,9 %

3. Fonctionnement / la maîtrise des dépenses

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement dans le budget de la ville en 2019



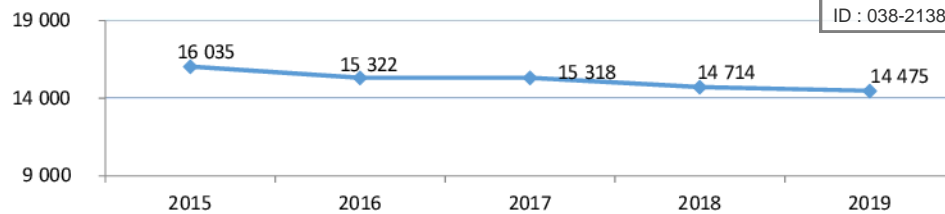
La capacité à investir a été consolidée par un effort de maîtrise des charges de fonctionnement dont le montant global n'a quasiment pas varié entre 2015 et 2019.

La réduction de notre patrimoine bâti a constitué un levier (baisse de la fiscalité payée), mais c'est surtout par des efforts importants de rénovation énergétique et par une politique d'achats rigoureuse que ce résultat a été atteint.

Charges de gestion courante						
	2015	2016	2017	2018	2019	Évolution
fluides	1 247 205	1 260 651	1 275 561	1 140 287	1 263 092	1,27%
alimentation	478 223	465 403	428 983	388 504	400 095	-16,34%
autres fournitures	574 298	605 650	531 240	569 125	536 028	-6,66%
prestations	1 407 081	1 506 284	1 462 806	1 585 108	1 653 296	17,50%
taxes	347 330	347 734	339 683	267 840	251 384	-27,62%
Total	4 054 137	4 185 722	4 038 273	3 950 865	4 103 895	1,23%

La masse salariale représente 64 % des dépenses de fonctionnement, ce qui traduit le haut niveau de service public rendu en direct à la population. Sa maîtrise constitue un enjeu financier majeur.

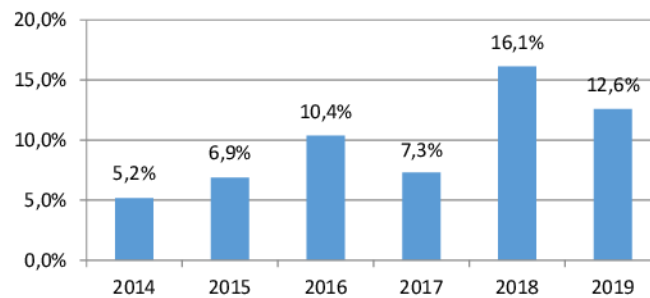
Sans remettre en cause la rémunération des personnels ou les politiques sociales à leur égard, le pilotage de la masse salariale a été conduit à l'aune des mobilités et des départs en retraite, une stratégie de recrutement ciblée a été mise en place, accompagnée par un effort de reclassement et de formation en interne, pour ajuster au mieux les compétences au niveau de service attendu.



4. L'épargne

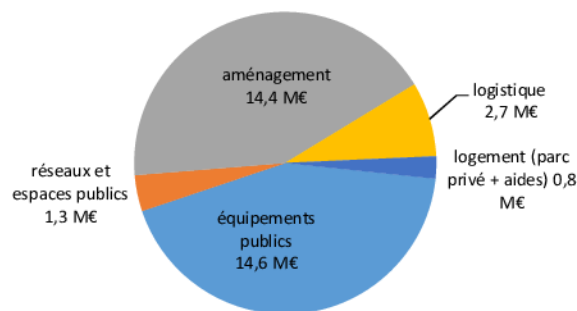
Ces trajectoires croisées de préservation des recettes et de maîtrise des dépenses ont permis à notre épargne brute d'atteindre 12,6 % fin 2019.

Evolution de l'épargne entre 2014 et 2019 :



5. Un effort d'investissement exceptionnel pour transformer la ville

Près de 34 M€ ont été investis au cours du dernier mandat, l'essentiel de l'effort a été concentré sur la rénovation des équipements publics et l'aménagement urbain.

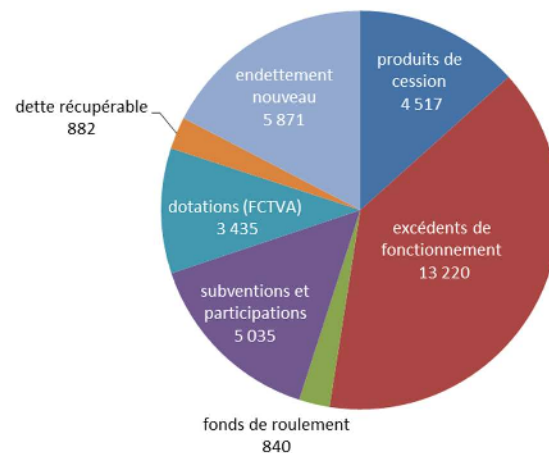


Les trois dernières années du mandat permettent de constater la montée en charge des grandes opérations urbaines : requalification du quartier Iles de Mars Olympiades (3,6 M€), rénovation du centre-ville avec les places du 8 mai et Salvador Allende (4,8 M€), développement de la ZAC des Minotiers et création du parc Simone Lagrange (1,9 M€), extension du Tram A et pôle d'échange multimodal (1,5 M€), ou préfiguration de la cité des arts et des sciences (760 K€).

La requalification des bâtiments publics a porté sur l'ensemble du patrimoine, avec un effort soutenu notamment sur les écoles (6,7 M€), les équipements sportifs (1,6 M€) ou sociaux (2,4 M€).

Les travaux ont porté tout particulièrement sur la mise en accessibilité et la rénovation énergétique.

- Le financement du PPI s'est réparti comme suit : autofinancement (43%), stratégie foncière (13%), cofinancements (25 %) et endettement soutenable (17%)



6. L'état de la dette

Le stock de la dette s'élèvera à 21,8 M€ au 31/12/2020, dont 57 % à taux fixe. Il est constitué de 22 contrats très sûrs, 98 % sont cotés « 0 risque » selon la charte de bonne conduite de la dette publique. Son taux moyen est de 1,39 % au 31/10/2020, il baissera en fin d'année puisque le dernier contrat en cours de signature est au taux fixe de 0,43 %.

Les contrats sont répartis auprès de 8 banques différentes, les trois dominantes sont la Caisse d'épargne, la Banque postale et la Caisse des dépôts et Consignations.

La capacité de désendettement de la ville était de 7,5 ans au 31/12/2019 (ratio entre le stock de dette et l'épargne).

Deuxième partie : un contexte budgétaire bouleversé par la crise sanitaire

Le budget 2020, voté en décembre 2019 a été construit sur une hypothèse d'évolution de 1,2 % des recettes réelles de fonctionnement et un niveau d'épargne prévisionnelle identique à celui de l'année précédente.

Mais comme toutes les communes de France, la ville a dû faire face à la crise sanitaire, adapter son fonctionnement, se mobiliser pour soutenir les pontois, les acteurs économiques et les associations, et la réalisation budgétaire est impactée dans de nombreux domaines, en recettes comme en dépenses.

1. La ville et le CCAS présents à chaque instant au côté des Pontois

- Fermeture des écoles et des cantines pendant le premier confinement, fermeture du restaurant collectif Taillefer
- Accueil des enfants de soignants à l'école et au multi-accueil Jean Moulin
- Soutien aux enseignants : fourniture de téléphones portables et de lignes
- Mise en place du dispositif « école apprenante » tout l'été
- Achat et livraisons de masques à toute la population

- Adaptation de nos protocoles sanitaires pour la protection des agents et du public : achats de produits d'entretien et masques, aménagement des postes d'accueil
- Mise en place du télétravail : achat d'ordinateurs portables et accessoires, ouverture de lignes téléphoniques
- Instauration d'une prime exceptionnelle de 30 €/jour pour les agents ayant travaillé en présentiel pendant le premier confinement
- Soutien au monde du spectacle vivant : maintien des contrats des intermittents et règlement des prestations de spectacles annulées
- Soutien aux commerçants nomades et sédentaires : suspension de l'encaissement des droits de place, instauration d'un second marché le mercredi
- Mise en place d'un programme d'animation d'été exceptionnel dans tous les quartiers, mobilisant tous les services de la ville et du CCAS

Au CCAS, plusieurs activités ont été interrompues et des initiatives étaient mises en place pour accompagner et soutenir les plus fragiles, notamment les personnes âgées ou le public du CPP. Le recours aux aides sociales s'est accru alors que les aides aux vacances étaient moins sollicitées que les autres années. C'est surtout l'EHPAD qui a dû mobiliser des moyens exceptionnels en personnel et protocoles sanitaires. A ce jour les dépenses supplémentaires sont prises en charge par l'ARS.

A l'issue du premier confinement, l'impact financier n'était pas encore trop sensible sur les finances de la ville, puisque les pertes de recettes étaient estimées alors à 225 K€ mais elles étaient compensées aux ¾ par des sous-réalisations en dépenses (eau, électricité, carburant, produits alimentaires notamment). A la fin de l'été, cet écart s'est accentué et il se creuse aujourd'hui avec la poursuite de la crise, le second confinement, et la fermeture de plusieurs équipements.

2. Bilan estimatif de l'impact de la crise sur nos finances

Au 30 octobre, la réalisation de nos recettes directes est de 45 % du prévu de l'année, contre 69 % à la même date en 2019. Si la situation perdure jusqu'à la fin de l'année, ce manque à gagner dépassera les 400 K€.

Les dépenses sanitaires liées à la gestion directe de la crise se chiffrent aujourd'hui à 160 K€ et atteindront 180 K€ à la fin de l'année.

La participation des partenaires financiers : s'agissant de la petite enfance, les pertes de recettes liées aux fermetures des mois de mars et avril seront compensées par une dotation forfaitaire journalière de la CAF. On ne sait pas encore si elle sera versée intégralement en 2020 ou en 2021.

L'état a participé à hauteur de 14 600 € à la campagne de distribution de masques à la population du printemps.

Entre les recettes non perçues, les dépenses non réalisées et les dépenses nouvelles, le reste à charge pour la ville au 31/12 pourrait avoisiner les 400 K€.

L'impact sera direct sur l'épargne que la ville pourra dégager au moment du vote du Compte administratif et il faudra veiller à adapter le rythme de nos investissements à cette nouvelle contrainte.

Le programme d'investissements 2020 a pu en revanche être mis en œuvre presque normalement. Les entreprises ont eu à se réorganiser pour travailler dans le respect des gestes barrières, ce qui a engendré des ralentissements de chantier pour les travaux du CCAS/centre social Joliot-Curie et dans une moindre mesure pour l'école Jean Moulin.

Troisième partie : Comment nous préparons le budget dans ce contexte

Prendre en compte le contexte sanitaire, c'est supposer que l'impact de la crise se fera encore sentir sur le premier semestre de l'année 2021, au moins en matière sanitaire. Pour autant, la Municipalité nouvellement élue entend poursuivre la mise en œuvre son plan de mandat amorcé en 2020.

1. Le contexte financier national à l'heure où nous préparons le BP 2021

Le Projet de Loi de Finances pour 2021 (budget de l'Etat) prévoit d'importantes dispositions de relance économique qui impactent les collectivités. Il contient une nouvelle réforme de la fiscalité des entreprises qui bénéficieront de 10 Mds € d'allègement fiscaux. La principale mesure concernant la commune est la révision de la méthode d'évaluation et du coefficient d'actualisation des établissements industriels. Ces valeurs seront tout simplement divisées par 2 en 2021. Nos recettes fiscales seront diminuées d'autant, et compensées par l'état au moyen d'une nouvelle dotation qui sera dynamique dans le temps. On peut donc élaborer le budget sur l'hypothèse d'une stabilité du volume global de fiscalité avec un transfert à prévoir en cours d'année entre le chapitre 73 (fiscalité) et le chapitre 74 (dotations) lorsque les bases fiscales seront notifiées par l'Etat.

Parallèlement, la réforme nationale de la taxe d'habitation de 2017 se traduit en 2021 par un transfert de la part départementale de la TFPB vers le budget des communes. Pour Pont de Claix, cela représente 3,36 M€ (montant 2020), mais en réalité cette recette sera annulée par un coefficient minorateur de notre fiscalité directe pour maintenir à la commune à son niveau de ressources antérieur.

Il ressort de ces réformes successives que les collectivités locales sont de moins en moins souveraines en matière de fiscalité, puisque des pans importants de produits fiscaux se transforment progressivement en dotations normées.

Les autres dotations communales sont préservées par le PLF (DSU notamment).

2. Les engagements en matière de recettes

- Les engagements de la Municipalité en matière fiscale

Les taux des impôts communaux seront maintenus pour les Pontois
Un abattement supplémentaire de 15 % sur la taxe foncière sera appliqué aux petits commerçants, il a été adopté par délibération du Conseil municipal le septembre 2020.

- Les engagements de la Municipalité en matière de tarification : la garantie pour tous d'accéder au service public selon ses moyens

Sans dégrader les finances de la ville, la politique de tarification des services sera réexaminée pour adapter les droits d'entrée au plus près des capacités contributives des usagers, harmoniser les règles entre les différentes prestations et fixer les principes d'indexation annuelle. Une délibération cadre sera présentée au Conseil municipal au printemps 2020.

3. La méthode de préparation du budget

Une lettre de cadrage a été adressée à l'ensemble des élus de la Majorité ainsi qu'à l'administration, elle souligne l'importance de poursuivre les bonnes trajectoires de gestion et de maîtrise des dépenses pour optimiser les moyens au service du projet Municipal et

maintenir notre capacité à investir. L'objectif financier est de maintenir les dépenses courantes reconduites à leur niveau de 2019 (+ inflation) et de plafonner l'évolution de la masse salariale à 0,5 %.

Le travail est construit collectivement pour traduire dans le budget les axes forts du mandat et les actions qui en découlent. Deux séminaires successifs se sont déroulés en juillet puis en octobre avec l'ensemble des élus de la Majorité et l'équipe de Direction.

Pour le fonctionnement, le budget s'élabore à partir d'un examen minutieux des recettes et dépenses de chaque délégation afin d'allouer les moyens de la manière la plus efficiente. Un groupe de travail spécifique est dédié au pilotage de la masse salariale.

Parallèlement, chaque élu travaille avec les techniciens référents pour définir les contours techniques des projets d'investissement, de les chiffrer précisément et d'identifier les sources de cofinancements possibles, afin d'aboutir à une stratégie de planification du Programme pluriannuel d'investissement sur la durée du mandat, adaptée à nos capacités de financement.

4. [Le budget 2021 déclinera les grandes politiques publiques mises en œuvre par la Municipalité](#)

a. Accompagner, soulager et protéger les Pontois par la qualité du service public, les politiques de solidarités, la sécurité et la tranquillité publique

- La continuité et la qualité du service public, un enjeu permanent : on peut citer l'exemple de la cuisine centrale qui travaille dans un processus d'amélioration continue, l'effort portera sur l'augmentation de l'approvisionnement en filière courte et sur la part des aliments bio
- Evaluer la qualité des services publics par la mise en place d'indicateurs et de rapports annuels d'activité
- Le dispositif de prévention « gilets rouges » expérimenté en 2020 dans le quartier Iles de Mars/Olympiades sera reconduit
- Les efforts à destination des familles instaurés en 2020 seront poursuivis : le prix plafonné de la cantine sera consolidé

b. Préparer l'avenir :

- répondre aux enjeux écologiques et énergétiques de manière concrète et pragmatique : création d'une direction générale adjointe dédiée au pilotage transversal de cette orientation, identification dans le budget de tous les efforts financiers consentis dans ce domaine (gestion des déchets, plan de déplacement, actions de sensibilisation, travaux d'amélioration énergétique, ..) et identification par des indicateurs de suivi des effets positifs mesurés, par exemple des économies d'énergie réalisées
- Accentuer les efforts en faveur des enfants et de la jeunesse : le chèque pass' sport/culture sera étendu aux enfants d'âge maternel
- Amplifier les solidarités : le CCAS mettra en œuvre le Complément Minimum de revenu Garanti pour les + de 60 ans et les étudiants, les initiatives de lutte contre les discriminations et pour l'inclusion des personnes handicapées seront poursuivies
- Favoriser l'accès pour tous à la culture : gratuité de la bibliothèque, développement de la médiation culturelle et scientifique, valorisation du patrimoine et de la mémoire communale

c. Encourager les initiatives

- Soutenir la vie associative : sur la base d'une enveloppe budgétaire reconduite, le règlement des aides aux associations sera refondu un soutien renforcé pourra être accordé à celles qui contribuent à proposer plus d'activités aux Pontois
- Soutenir le commerce local : l'abattement fiscal de 15 % pour les petits commerces sera effectif en 2021, les initiatives d'animation seront soutenues
- La démocratie locale : poursuite des dispositifs de concertation mis en œuvre par la Maison de l'habitant

d. Investir pour poursuivre la transformation de la ville, à petite et grande échelle : les grands axes du PPI

- Poursuite des opérations d'aménagement pour la ZAC des Minotiers et la ZAE des Papeteries (engagements pluriannuels), études pour poursuivre l'aménagement du Centre-ville vers le Nord, études pour le devenir du site du collège
- Des équipements publics structurants : le CCAS/Centre social Joliot-Curie rénové sera livré à l'été 2021, le chantier de construction du nouveau Pôle petite enfance sera lancé sur le site de l'ancienne école maternelle des Olympiades, le projet de reconstruction du centre social Jean Moulin sera finalisé
- L'accessibilité des bâtiments publics : mise aux normes programmée de nos équipements publics
- Des investissements verts : efforts pour la végétalisation, les mobilités, le tri des déchets, le renouvellement de la flotte de véhicule, création de jardins familiaux sur le site de l'ancien collège des Iles de mars
- Des dispositifs d'aide à la requalification des logements pour accompagner les propriétaires dans leurs actions d'amélioration d'isolation ou de rénovation des façades au centre-ville

Rapport d'orientations budgétaires de la ville de Pont-de-Claix : Annexe obligatoire relative aux ressources humaines

En application de l'article Art. D. 2312-3.-B du Décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

La politique de ressources humaines centralisée au niveau de la ville s'applique à tous ses établissements, ville et CCAS, le pilotage de la masse salariale et la GPEC sont communes.

1. Les effectifs

Au 1^{er} janvier 2020, répartition des effectifs par établissement :

Ville : 342,3 ETP pourvus, dont 296,43 par des personnels titulaires et 45,91 par des personnels contractuels

CCAS : 34,3 ETP pourvus dont 27 par des personnels titulaires et 7,33 par des personnels contractuels

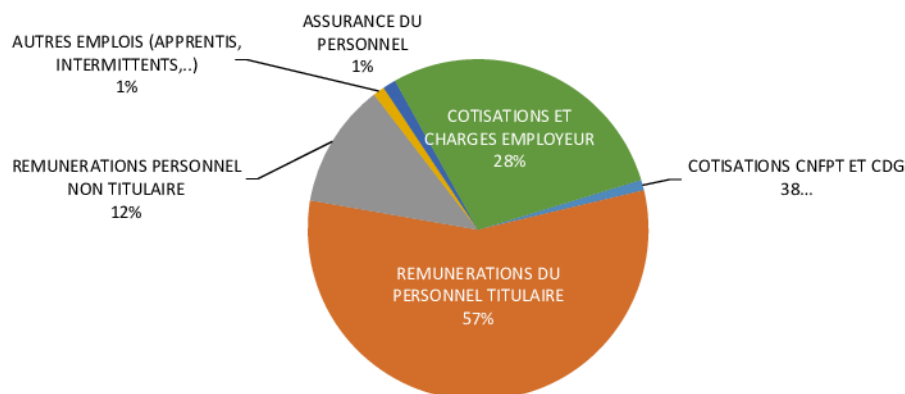
EHPAD : 46,9 ETP pourvus dont 26 par des personnels titulaires et 20,9 par des personnels contractuels

2. La durée du temps de travail

La durée annuelle du temps de travail pour un emploi à plein temps est de 1 554 heures en vertu d'accords sociaux en vigueur depuis les années 80. La loi de modernisation de la fonction publique publiée en juillet 2019 impose désormais à toutes les collectivités une durée annuelle du travail uniformisée ; ainsi à compter du 01/01/2022, la durée annuelle du travail passera à 1607 heures pour un emploi à plein temps.

3. Les composantes de la masse salariale (BP ville 2020)

Nature des dépenses	montant en €	%
COTISATIONS CNFPT ET CDG (*)	158 660	1%
REMUNERATIONS DU PERSONNEL TITULAIRE	8 689 650	56%
REMUNERATIONS PERSONNEL NON TITULAIRE	1 823 350	12%
AUTRES EMPLOIS (APPRENTIS, INTERMITTENTS,...)	165 950	1%
ASSURANCE DU PERSONNEL	190 000	1%
COTISATIONS ET CHARGES EMPLOYEUR	4 370 630	28%
total	15 398 240	100%



(*) Il est à noter que le CNFPT a notifié à la ville que les cotisations 2020 ne seraient pas collectées, compte-tenu de la crise sanitaire.

4. Le pilotage de la masse salariale

Il fait l'objet d'un poste de travail dédié (chargée de mission de catégorie A) qui effectue un reporting mensuel et anime un groupe de pilotage associant l'élue au personnel, l'élue aux finances, la Direction générale, la DRH et la Direction des finances. Ce travail permet de suivre la consommation des crédits et d'analyser les écarts à la prévision, d'analyser les composantes de l'absentéisme ou le recours aux heures supplémentaires, et ainsi d'aider aux décisions notamment en matière de remplacement.

5. Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

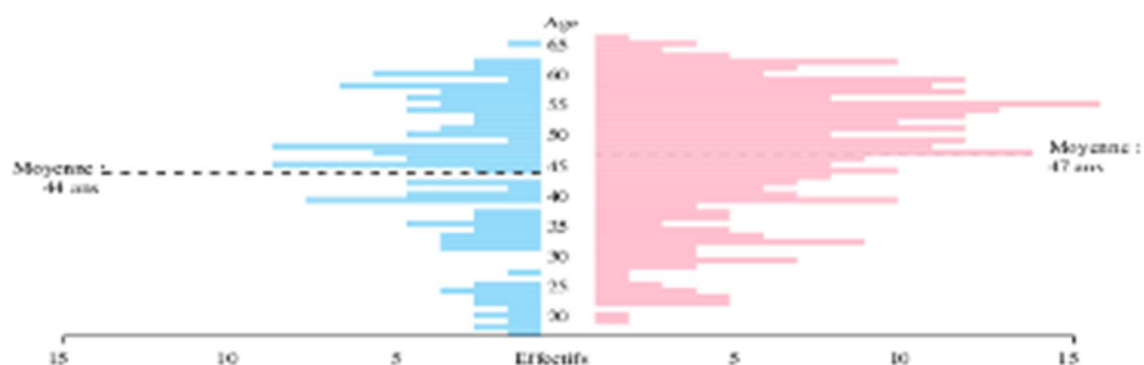
- Méthode

L'approche prospective appliquée à la gestion des postes et des emplois permet de définir des trajectoires à la fois budgétaires et managériales. Pour la période à venir, elle s'appuie sur :

- L'analyse des départs potentiels sur la période 2021 – 2025
- L'évolution des métiers
- L'évolution du niveau de service attendu

- Enjeux

La pyramide des âges fait apparaître une moyenne d'âge globale de 46 ans, avec une forte concentration d'agents sur la tranche 50 – 60 ans.



51 départs à la retraite sont potentiels entre 2021 et 2025. L'analyse de ces postes fait apparaître :

- Une forte représentation des postes de catégorie C (76 %), dont une majorité sur la filière technique
- Une répartition proportionnée entre les métiers de maintenance technique (entretien, bâtiment, espaces publics...), de pilotage et administration (encadrements, agents administratifs) et de soutien à la population (métiers de proximités : soins, accompagnement social, culture, animation...)

Parmi les compétences ciblées sur ces postes, certaines relèvent de spécificités métiers, de qualification, d'expertise ou de rareté, principalement sur :

- Métiers du bâtiment
- Gestion financière et administrative
- Bibliothécaire
- Etat Civil

- Informatique
- Mécanique

6. Orientations et perspectives

L'ensemble de ces éléments permettent d'identifier plusieurs axes de réflexion et de priorités pour la collectivité

- o La gestion des fins de carrières qui surviendront sur les 10 prochaines années
- o La transmission des savoirs et savoir-faire afin de limiter la perte d'expérience et de culture interne : tutorat, valorisation de l'expertise, formalisation des procédures, aménagements des postes et des missions
- o L'intégration de compétences nouvelles, de profils post-formation, l'adaptation nos outils et nos politiques RH à ces nouveaux profils
- o La préservation et la valorisation des métiers de proximité en tension, liés à un diplôme d'état (aide-soignant, infirmier, auxiliaire de puériculture)
- o Le développement des outils numériques, et la réduction de la fracture numérique
- o Le renforcement et la modernisation de la gestion de l'administration

7. Protection des salariés, santé et sécurité au travail

Le recrutement en octobre 2020 d'une conseillère en prévention va permettre la refonte générale du Document unique d'évaluation des risques au travail et le partage de la culture de la prévention au sein de la collectivité, en lien avec les représentants du personnel. Elle aura également pour mission d'accompagner les agents en situation d'usure professionnelle et de favoriser leur maintien dans l'emploi.

Une démarche d'amélioration continue de la qualité de vie au travail pilotée par l'adjointe au personnel est conduite depuis plusieurs années et sera poursuivie avec l'appui de la conseillère.

8. Politique d'inclusion de travailleurs handicapés

La ville signe une convention pour 3 ans avec le FIPHFP afin d'accompagner l'accueil et la formation d'apprentis ou agents permanents en situation de handicap. Ce partenariat permet également de contribuer à l'aménagement des postes de travail.

La ville s'engage sur un budget de 340 K€ sur 3 ans, financé à 50 % par le FIPHFP.



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : COMMUNE DU PONT DE CLAIX

Utilisateur : CIRIL PDC

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DEL_20201126_03
Date de la décision:	2020-11-26 00:00:00+01
Objet:	Débat d'orientations budgétaires pour l'année 2021 - présentation du rapport
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.1.1.2 - débat d'orientation / rapport d'orientation
Identifiant unique:	038-213803174-20201126-DEL_20201126_03-D E
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 038-213803174-20201126-DEL_20201126_03-DE-1-1_0.xml	text/xml	1132
nom de original: D_2589.pdf	application/pdf	2907791
nom de métier: 99_DE-038-213803174-20201126-DEL_20201126_03-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	2907791
nom de original: FINANCES_DOB_VILLE_V2.pdf	application/pdf	1110443
nom de métier: 21_RP-038-213803174-20201126-DEL_20201126_03-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	1110443

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	27 novembre 2020 à 17h11min22s	Dépôt initial
En attente de transmission	27 novembre 2020 à 17h11min23s	Accepté par le TdT : validation OK

	<i>Transmis</i>	<i>27 novembre 2020 à 17h11min37s</i>	<i>Transmis au MI</i>
	<i>Acquittement reçu</i>	<i>27 novembre 2020 à 17h12min40s</i>	<i>Reçu par le MI le 2020-11-27</i>